

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 21 janvier 2020.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 21 janvier 2020 à compter de 19h30 à la salle du conseil, située au 420, route 132 Ouest à Amqui.

Sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Daniel Carrier (Saint-Noël)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Martin Carrier (Saint-Damase)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. André Fournier (Causapsal)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jérémie Gagnon (Sainte-Îrène)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2^e représentant) :

M. Normand Boulianne (représentant Amqui)
M. Denis Viel (représentant Causapsal)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Absence : M. Bruno Côté (représentant Sayabec)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire-adjoint
Mme Virginie Beaudin-Houle, chargée de projet MADA
M. Bertin Denis, directeur du service d'aménagement et d'urbanisme
M. Sébastien Lalime, Sûreté du Québec
M. Martin Landry, Sûreté du Québec
M. Steeve Lepage, Sûreté du Québec
M. Steve Ouellet, directeur du service de développement
Mme Isabelle Pinard, conseillère en développement et attractivité
M. Stéphane Pineault, coordonnateur à l'Écoterritoire habité

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2020-001 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 21 janvier 2020

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2020-002 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2020

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2019 - Adoption
4. Période de question de l'assistance
5. Entente de partenariat avec la Sûreté du Québec – Projet Cadets 2020
6. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme - Recommandation sur une demande d'autorisation en zone agricole
7. Communication du service de développement
 - 7.1. Politique familiale régionale famille et plan d'action – Adoption
 - 7.2. Nomination de représentants sur le comité de développement de La Matapédia (reporté)
 - 7.3. Déclaration commune de services de la Table sur le développement local et régional – Adoption
 - 7.4. Avenant N° 2019-1 au contrat de prêt FLI
8. Partage et paiement des contributions volontaires du parc éolien Vent-du-Kempt
9. Entente sectorielle pour la concertation régionale au Bas-Saint-Laurent – Financement de la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent
10. Véloroute Desjardins de La Matapédia
 - 10.1. Rapport des travaux d'entretien 2019 et demande de versement de l'aide financière
 - 10.2. Demande de financement des travaux d'entretien 2020
11. Nomination de représentants de la MRC sur certains comités à la suite du départ de M. Jean-Marc Dumont

- 11.1. Conseil d'administration de la Régie des matières résiduelles Matapédia-Mitis
- 11.2. Conseil d'administration de 9293-3426 Québec Inc. (commandité de la SERM (sec)
- 11.3. Conseil d'administration de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC)
- 11.4. Conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant du Nord-Est
- 11.5. Bureau des délégués
- 11.6. Comité des communications de la MRC
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions de l'assistance
- 14. Autres sujets
 - 14.1. Prochaines rencontres – Mercredi 5 février à 19h30 (rencontre de travail) et mercredi 12 février à 19h30 (séance ordinaire)
 - 14.2. Partage et le paiement des distributions reçues de la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent
 - 14.3. Train-ambulance
- 15. Levée de la séance

Adoptée.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019 - ADOPTION

Résolution CM 2020-003 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Carol Poitras, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2019. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil en est dispensé de lecture.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

5. ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – PROJET CADETS 2020

Messieurs Steeve Lepage, Martin Landry et Sébastien Lalime, de la Sûreté du Québec, présentent le rapport 2019 du projet cadets. Un projet d'entente pour le projet 2020 est déposé au conseil pour désignation d'un signataire et d'un responsable des communications.

Résolution CM 2020-004 concernant la désignation d'un signataire et d'un responsable des communications relative au protocole d'entente avec la Sûreté du Québec et la Ville d'Amqui concernant le projet Cadets 2020 de la Sûreté du Québec

Considérant que le conseil de la MRC de la Matapédia et le conseil municipal de la Ville d'Amqui acceptent chacune de participer pour un montant de 5 000 \$ au projet de Cadets policiers de la Sûreté du Québec pour l'été 2019 ;

Considérant qu'un signataire et un responsable des communications doivent être désignés par la MRC de La Matapédia dans le cadre de cette entente.

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu :

1. de désigner Mme Chantale Lavoie, préfet, à titre de signataire de l'entente avec la Sûreté du Québec et la Ville d'Amqui pour la mise en œuvre du projet de Cadets policiers pour la saison estivale 2020 ;
2. de désigner M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint, à titre de responsable des communications dans le cadre de ladite entente.

Adoptée.

Rappel est fait par M. Steeve Lepage que les municipalités locales remplissent les formulaires pour établir les priorités de leur municipalité.

6. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

6.1. Recommandation sur une demande d'autorisation en zone agricole

Résolution CM 2020-005 concernant une recommandation sur une demande d'autorisation à la CPTAQ par la Ville de Causapsal pour le remplacement d'un ponceau et la pose d'une glissière de sécurité sur la route du 2^{ième} Rang à Causapsal

Considérant que la Ville de Causapsal projette de remplacer un ponceau, d'installer une glissière de sécurité et de stabiliser les pentes de talus sur la route du 2^{ième} Rang à Causapsal en référence au dossier 70181826 ;

Considérant que ces travaux ont pour effet d'augmenter la largeur de la base de la route et, conséquemment, la largeur de l'emprise de celle-ci en zone agricole ;

Considérant que, pour réaliser lesdits travaux, la Ville de Causapscal adresse à la CPTAQ une demande d'autorisation visant l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie de terrain de ±1200 m² sur une partie des lots 4809518, 4809531 et 4809922 ;

Considérant que la demande d'autorisation est motivée en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la LPTAA ;

Considérant que les travaux projetés sur la route du 2^{ième} Rang à Causapscal ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu ce qui suit :

1. que la MRC de La Matapédia adresse à la CPTAQ une recommandation favorable à la demande d'autorisation de la Ville de Causapscal visant l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie de terrain de ±1200 m² sur une partie des lots 4809518, 4809531 et 4809922 ;
2. que la MRC de La Matapédia renonce au délai de 30 jours prescrit à l'article 60.1 de la LPTAA pour présenter ses observations ou demander une rencontre concernant l'orientation préliminaire de la CPTAQ.

Adoptée.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

7.1. Politique familiale régionale famille et plan d'action – Adoption

Résolution CM 2020-006 concernant l'adoption de la politique familiale régionale et du plan d'action

Considérant que la MRC de La Matapédia pilote la démarche de mise à jour des politiques et plans d'action PFM dans les huit municipalités participantes, tout en réalisant le même exercice pour la mise à jour de la politique et du plan d'action PFM régional ;

Considérant que l'entente avec le ministère de la Famille stipule que la politique et le plan d'action régional doivent être entérinés par résolution au conseil de la MRC de La Matapédia ;

Considérant que le plan d'action régional s'appuie sur la consultation publique par voie de sondage qui a été réalisée à l'été 2019 sur tout le territoire matapédien et que ce sondage a été répondu par 3 120 personnes.

Considérant la volonté du conseil de la MRC de devancer l'évaluation de la faisabilité des diffusions du conseil en juin 2020 et l'implantation, le cas échéant au juin 2021 et de modifier le plan d'action en conséquence.

En conséquence, sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'adopter la politique régionale PFM et le plan d'action.

Adoptée.

7.2. Nominations de représentants sur le comité de développement de La Matapédia (reporté)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.3. Déclaration commune de services de la table sur le développement local et régional – Adoption

Résolution CM 2020-007 concernant l'adoption d'une déclaration commune de services pour le développement local et de l'entrepreneuriat

Considérant qu'en avril 2015, les MRC ont reçu pleine compétence pour favoriser le développement local et régional de la part de l'Assemblée nationale ;

Considérant que les MRC agissent par leurs services de développement, qu'ils soient intégrés dans la MRC ou qu'ils soient offerts par un organisme autonome mandaté par la MRC grâce à une entente ;

Considérant que le mandat confié par les MRC à leurs services de développement couvre deux aspects : le développement local et l'entrepreneuriat ;

Considérant l'adoption de la Déclaration commune de services lors de l'Assemblée des MRC et du conseil d'administration de juin 2019 ;

Considérant que l'adoption de la Déclaration commune de services est une condition pour avoir accès au Portail d'Entreprises Québec ;

Considérant que la mise en place de l'initiative Réseau Accès PME vise à accroître la notoriété et le rayonnement des services de développement des MRC ainsi qu'à faciliter l'accès aux services auprès des entrepreneurs ;

Considérant que Réseau Accès PME inclut, sans distinction, autant les services de développement intégrés à l'intérieur d'une MRC que ceux mandatés par une MRC d'un organisme délégué ;

Considérant que le Réseau Accès PME offre à ses membres une signature graphique unique et distinctive, en ajout à celle de la MRC, permettant une meilleure identification et un meilleur référencement auprès de leurs clientèles potentielles, et ce, à l'échelle du Québec ;

Considérant que pour adhérer au Réseau Accès PME et utiliser le logo, la MRC doit officiellement adopter la Déclaration commune de services.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu que la MRC de La Matapédia adhère à la Déclaration commune de services de la Table sur le développement local et régional.

Adoptée.

7.4. Avenant N° 2019-1 au contrat de prêt FLI

Résolution CM 2020-008 concernant l'adoption de l'avenant N° 2019-1 au contrat de prêt FLI

Sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfet, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia l'avenant N° 2019-1 au contrat de prêt relatif au fonds local d'investissement (FLI).

Adoptée.

8. PARTAGE ET PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PARC ÉOLIEN VENT-DU-KEMPT

Résolution CM 2020-009 concernant le partage des contributions volontaires 2019 pour le Parc éolien Vents-du-Kempt

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'approuver le partage et d'autoriser le versement des contributions volontaires perçues par la MRC de La Matapédia pour les éoliennes du parc éolien Vents-du-Kempt situées sur les terres publiques intramunicipales (TPI) selon les modalités de partage établies dans l'entente conclue entre les municipalités et la MRC. Les municipalités de la MRC ont droit à une somme de 653.45 \$ chacune, sauf la municipalité de Sainte-Marguerite-Marie qui reçoit une somme directement du promoteur du parc éolien.

Adoptée.

9. ENTENTE SECTORIELLE POUR LA CONCERTATION RÉGIONALE AU BAS-SAINT-LAURENT – FINANCEMENT DE LA TABLE RÉGIONALE DES ÉLUS MUNICIPAUX DU BAS-SAINT-LAURENT

Résolution CM 2020-010 concernant une entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent

Considérant la proposition de ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à l'endroit de la Table régionale des éluEs municipaux du Bas-Saint-Laurent et des huit MRC du Bas-Saint-Laurent à l'effet de convenir d'une entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent (ci-après l'entente) ;

Considérant que l'entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties, notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour soutenir la concertation régionale et permettre la mise en œuvre des priorités régionales de développement du Bas-Saint-Laurent déterminées dans le cadre du Fonds région et ruralité ;

Considérant que l'entente permettra notamment l'embauche d'une ressource dédiée ;

Considérant que l'entente aura une durée de trois (3) ans ;

Considérant que le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent sera l'organisme mandataire de la mise en œuvre de l'entente ;

Considérant qu'il est proposé que le MAMH s'engage à contribuer à la mise en œuvre de l'entente en y affectant une somme totale de cent quatre-vingt-trois mille quatre cent onze dollars (183 411 \$) ;

Considérant qu'il est proposé que les MRC et le CRD, par le biais du Fonds éolien, s'engagent à contribuer pour un montant de cent quatre-vingt-trois mille quatre cent onze dollars (183 411 \$), soit 50 % du montant total pour la mise en œuvre de l'entente ;

En conséquence, sur une proposition de M. Gino Canuel, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

1. D'accepter la proposition d'entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent et d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer au nom et pour la compte de la MRC de La Matapédia ladite entente telle que soumise et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires ;
2. De désigner Mme Chantale Lavoie, préfète, comme représentante de la MRC de La Matapédia au comité de gestion de cette entente ;

3. De désigner le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de l'entente ;
4. De confirmer la participation financière de la MRC de La Matapédia à l'entente sectorielle, en y affectant un montant de l'ordre de mille deux cent cinquante dollars (1 250 \$) par année.

Adoptée.

10. VÉLOROUTE DESJARDINS DE LA MATAPÉDIA

10.1. Rapport des travaux d'entretien 2019 et demande de versement de l'aide financière

Résolution CM 2020-011 **concernant l'approbation du rapport des dépenses et revenus relatif aux travaux d'entretien réalisés sur le tronçon matapédien de la Route verte au cours de l'année 2019 et demande de versement de l'aide financière**

- Considérant que la MRC de La Matapédia a mandaté la Véloroute Desjardins de La Matapédia afin de veiller à l'aménagement, l'exploitation, l'utilisation et l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, et ce en vertu d'un protocole d'entente signé le 28 juin 2006 ;
- Considérant qu'en juillet 2019, le ministère des Transports du Québec a procédé au lancement du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements » qui sera en vigueur lors des années financières 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia est responsable du dépôt des demandes d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du dossier de la Route verte ;
- Considérant que le 20 août 2019, la MRC de La Matapédia a déposé auprès du ministère des Transports du Québec, une demande de subvention de 37 679,00 \$ dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements », relativement à l'année financière 2019-2020, afin de permettre la réalisation des travaux d'entretien du tronçon matapédien de la Route verte au cours de l'année 2019 ;
- Considérant que la Véloroute Desjardins de La Matapédia a réalisé au cours de l'année 2019, dans le cadre de l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, des travaux au coût de 76 412,00 \$.

En conséquence, sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu :

1. d'approuver le rapport des dépenses et revenus relatif à l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte réalisé au cours de l'année 2019 et;
2. de demander au ministère des Transports du Québec, le versement de l'aide financière de 37 679,00 \$ dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements » relativement à l'année financière 2019-2020.

Adoptée.

10.2. Demande de financement des travaux d'entretien 2020

Résolution CM 2020-012 **concernant une demande de financement dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements »**

- Considérant qu'au cours de l'année 2020, la Véloroute Desjardins de La Matapédia, organisme mandaté par la MRC de La Matapédia afin de veiller à l'aménagement, l'exploitation, l'utilisation et l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, compte réaliser des travaux d'entretien dudit tronçon matapédien de la Route verte pour un montant évalué à 75 358 \$;
- Considérant que la longueur des aménagements cyclables faisant l'objet de la présente demande est de 50,2 kilomètres ;
- Considérant que le tronçon matapédien de la Route verte est reconnu par la MRC de La Matapédia à titre d'équipement à caractère supralocal ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia certifie par la présente que l'accès à ses aménagements cyclables est libre et gratuit pour tous les utilisateurs ;
- Considérant l'existence du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements » du ministère des Transports du Québec pouvant financer la réalisation d'un projet jusqu'à hauteur de 50 % des coûts admissibles audit programme et qui sera en vigueur lors des années financières 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia est responsable du dépôt des demandes de subvention auprès du ministère des Transports du Québec au niveau du dossier de la Route verte.

En conséquence, sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu de procéder au dépôt d'une demande de financement d'un montant de 37 679 \$ au ministère des Transports du Québec dans le cadre du

« Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements » au niveau de l'année financière 2020-2021, et ce en vue d'être en mesure de procéder, au cours de l'année 2020, à des travaux d'entretien de la Véloroute Desjardins, tronçon matapédien de la Route verte.

Adoptée.

11. NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA MRC SUR CERTAINS COMITÉS À LA SUITE DU DÉPART DE M. JEAN-MARC DUMONT

11.1. Conseil d'administration de la Régie des matières résiduelles Matapédia-Mitis

Résolution CM 2020-013 concernant des nominations sur des comités et organisations

Considérant le départ de M. Jean-Marc Dumont comme maire de la municipalité de Saint-Damase et membre du conseil de la MRC ;

Considérant la participation de M. Dumont sur plusieurs comités et commissions ;

Considérant qu'un remplaçant doit être nommé pour succéder à M. Jean-Marc Dumont sur certains comités alors que, dans d'autres cas, il est souhaitable de reporter la nomination ;

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'attendre que la municipalité de Saint-Damase ait procédé à l'élection d'un nouveau maire avant que ne soit nommés les représentants sur le conseil d'administration de la SADC de La Matapédia, l'Organisme de bassin versant du Nord-Est, le bureau des délégués et le comité communications de la MRC.

Adoptée.

Résolution CM 2020-014 concernant une nomination sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Matapédia-Mitis

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu de nommer M. Marcel Belzile sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Matapédia-Mitis en remplacement de M. Jean-Marc Dumont.

Adoptée.

11.2. Conseil d'administration de 9293-3426 Québec Inc. (commandité de la SERM (sec))

Résolution CM 2020-015 concernant une nomination sur le conseil d'administration de 9293-3426 Québec inc.

Sur une proposition de M. Daniel Carrier, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu de nommer M. André Fournier sur le conseil d'administration de 9293-3426 Québec inc.

Adoptée.

11.3. Société d'aide au développement des collectivités (SADC)

Reporté à une séance ultérieure.

11.4. Organisme de bassin versant du Nord-Est

Reporté à une séance ultérieure.

11.5. Bureau des délégués

Reporté à une séance ultérieure.

11.6. Comité des communications de la MRC

Reporté à une séance ultérieure.

12. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée sur les tablettes électroniques des membres du conseil. On accorde une attention particulière aux suivantes :

- 2020-01-07 : Daniel Bérubé, Yan Vallières, Club de motoneiges Vallée Matapédia
- 2019-12-16 : Pierre D'Amours, maire, Ville d'Amqui

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

14. AUTRES SUJETS

14.1. Prochaines rencontres – Mercredi 5 février à 19h30 (rencontre de travail) et mercredi 12 février à 19h30 (séance ordinaire)

Le conseil de la MRC tiendra ses prochaines rencontres aux dates suivantes :

- Mercredi 5 février à 19h30 (rencontre de travail)
- Mercredi 12 février à 19h30 (séance ordinaire)

14.2. Partage et le paiement des distributions reçues de la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent

Résolution CM 2020-016 concernant le partage et le paiement des distributions reçues de la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent

Sur proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Daniel Carrier, il est résolu d'autoriser le partage et le paiement aux municipalités participantes du deuxième versement des distributions provenant de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent pour l'exercice financier 2019 comme suit :

Municipalités : 154 125 \$ (voir tableau pour la répartition par municipalités)
 MRC (Redevances territoriales): 45 875 \$
 Total : 200 000 \$

Parcs éoliens communautaires du Bas-St-Laurent (Roncevaux et Nicolas-Riou)								
Partage des distributions nettes versées à la MRC de La Matapédia par la Régie de l'énergie du Bas-St-Laurent provenant des revenus d'exploitation des parc éoliens (règlements N° 2019-07, 2014-01, 2013-12 et 2013-06)								
Distributions - Deuxième versement - Janvier 2020								
Municipalité	RFU 2019	Proportion de la RFU totale	Décision des municipalités participation ou retrait	RFU des municipalités participantes 2019	Proportion de la RFU des municipalités participantes 2019	Montant net des distributions perçues par la MRC 2019	Montant à verser au Fonds de prévoyance 2019	Montant à distribuer aux municipalités 2019
1	2	3	4	5	6	7	8	9
							0,0%	100,0%
Ste-Marguerite	11 627 589 \$	0,8428%	participation	11 627 589 \$	0,9003%	1 388 \$	- \$	1 388 \$
Ste-Florence	21 014 037 \$	1,5232%	participation	21 014 037 \$	1,6272%	2 508 \$	- \$	2 508 \$
Albertville	20 679 878 \$	1,4990%	participation	20 679 878 \$	1,6013%	2 468 \$	- \$	2 468 \$
St-Léon-le-Grand	62 805 683 \$	4,5525%	participation	62 805 683 \$	4,8632%	7 495 \$	- \$	7 495 \$
Lac-Humqui	33 680 100 \$	2,4413%	participation	33 680 100 \$	2,6079%	4 019 \$	- \$	4 019 \$
Ste-Irène	43 367 397 \$	3,1435%	participation	43 367 397 \$	3,3580%	5 176 \$	- \$	5 176 \$
Lac-au-Saumon	79 100 400 \$	5,7336%	participation	79 100 400 \$	6,1249%	9 440 \$	- \$	9 440 \$
St-Alexandre-des-Lacs	18 807 372 \$	1,3633%	participation	18 807 372 \$	1,4563%	2 245 \$	- \$	2 245 \$
St-Tharcisius	27 363 355 \$	1,9834%	participation	27 363 355 \$	2,1188%	3 266 \$	- \$	3 266 \$
St-Vianney	31 472 003 \$	2,2813%	participation	31 472 003 \$	2,4369%	3 756 \$	- \$	3 756 \$
Val-Brillant	77 805 137 \$	5,6397%	participation	77 805 137 \$	6,0246%	9 285 \$	- \$	9 285 \$
Sayabec	138 213 777 \$	10,0184%	participation	138 213 777 \$	10,7021%	16 495 \$	- \$	16 495 \$
St-Cléophas	21 961 368 \$	1,5919%	Retrait	- \$	0,0000%	- \$	- \$	- \$
St-Moïse	35 921 154 \$	2,6037%	Retrait + fin retrait (-10%)	32 329 039 \$	2,5033%	3 858 \$	- \$	3 858 \$
St-Noël	18 778 489 \$	1,3612%	participation	18 778 489 \$	1,4541%	2 241 \$	- \$	2 241 \$
St-Damase	33 246 457 \$	2,4099%	participation	33 246 457 \$	2,5743%	3 968 \$	- \$	3 968 \$
TNO	62 581 336 \$	4,5362%	Retrait	- \$	0,0000%	- \$	- \$	- \$
Causapsical	125 969 802 \$	9,1309%	participation	125 969 802 \$	9,7541%	15 033 \$	- \$	15 033 \$
Amqui	515 197 764 \$	37,3442%	participation	515 197 764 \$	39,8927%	61 485 \$	- \$	61 485 \$
Ligne de vérification	13 79 593 098 \$	100%		1 291 458 279 \$	100,00%	154 125 \$	- \$	154 125 \$
TOTAL :	1 379 593 098 \$	100%		1 291 458 279 \$	100%	154 125 \$	- \$	154 125 \$
						Montant perçu de la Régie BSL 2ième versement 2019-12	154 125 \$	
						Honoraires de gestions MRC		
						Montant net à distribuer aux municipalités	154 125 \$	
						Pour 2019 :	La totalité du montant net est distribué aux municipalités (Fonds de prévoyance aboli (Rég. 2019-07))	
						Pour 2020 :	25 % des distributions (maximum 150 000 \$) sont affectées à des mesures de soutien au développement	

Adoptée.

14.3. Train-ambulance

Monsieur Marcel Belzile mentionne qu'il a été approché par un promoteur pour réaliser un projet de train-ambulance. Madame Lavoie a discuté avec le promoteur. Ce sujet sera traité lors d'une séance ultérieure.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2020-017 concernant la levée de la séance ordinaire du 21 janvier 2020

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jocelyn Jean, de lever la séance à 20h57.

Adoptée.